

Image not found or type unknown



Droit à indemnité pour travaux

Par **minicousin44**, le **01/10/2008** à **10:31**

Locataire depuis 1974 d'une maison rurale, j'ai en 1987 installé le chauffage central (12 radiateurs) avec l'accord écrit du propriétaire; la chaudière a été remplacée en 1987 ,quittant cette location en octobre 2008,avec le préavis réglementaire : Puis-je demander à mon propriétaire de me rembourser tout ou partie des sommes engagées pour cette amélioration? Au bout de 21 et 11 ans il y a un certain "Amortissement" et à quel taux?rn Sur quels textes ou loi ou baremes appuyer ma demande? jpc